



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### politique de l'emploi

Question écrite n° 105390

#### Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les perspectives de généralisation sur l'ensemble du territoire du parrainage en faveur des demandeurs d'emploi. Cette démarche consiste à mettre en relation un demandeur d'emploi qui rencontre des difficultés d'insertion professionnelle, avec un parrain bénévole, professionnellement reconnu, qui va l'aider dans sa recherche pour identifier les difficultés et les blocages. Ainsi, le parrain soutient son filleul en amont par ses conseils mais aussi empêche un certain isolement et une fatigue morale et psychologique qui intervient souvent chez ces personnes. Là où il est mis en oeuvre, ce système donne des résultats particulièrement probants : le taux d'insertion dans l'emploi à la suite du parrainage dépasse les 65 %. Il lui demande donc quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour communiquer massivement sur cette démarche, dont le coût pour l'État est quasi nul, et la proposer systématiquement, notamment à destination des personnes les plus touchées par le chômage, à commencer par les jeunes de moins de vingt-cinq ans et les personnes handicapées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Vannson](#)

**Circonscription :** Vosges (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105390

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 2006, page 9987